



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles  
Commune de Saint-Étienne du Grès

## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

**Présents :** Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Séverine GANGA – Philippe REYNAUD

**Pouvoirs donnés :** Yves DURAND à Catherine VERAN  
Jacques JODAR à Jean MANGION  
Christiane BOYER à Elisabeth RABOUIN  
Audrey ALLEMAND à Claude SANCHEZ  
Aurélié ISNARD à Céline CASTELLS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BLANC

**Délibération n° 2025/029 : Approbation convention relative au prêt de l'exposition « Livre géant de la laïcité » - Conseil départemental 13**

**Rapporteur :** Elisabeth RABOUIN

**Objet : Approbation convention relative au prêt de l'exposition « Livre géant de la laïcité » - Conseil départemental 13**

Dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône se propose de mettre à disposition de la Commune l'exposition « Livre géant de la Laïcité » pour la période du 17 novembre 2025 au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

L'exposition consiste en 20 panneaux roll up reprenant chacun un volet relatif à la laïcité en France (son histoire, la loi de 1905, les principes de la loi, la vie quotidienne).

L'exposition serait accueillie au sein de la Bibliothèque communale.

Il est proposé d'approuver la convention telle qu'annexée.



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20250331-DEL-2025-029-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

**L'exposé du rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,**

**APPROUVE** la convention relative au prêt de l'exposition « Livre géant de la Laïcité » telle que figurant en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »